

ÉCOLE INTERNATIONALE D'ÉTÉ SUR LES TERRORISMES

Crédits : 3
Sigle : ETI-7017 (et ETI-4017 pour le premier cycle)
Dates : 4 au 10 mai 2014
Lieu : à préciser

PRESENTATION DE L'ÉCOLE D'ÉTÉ

L'Institut québécois des hautes études internationales (HEI) présente la sixième édition de l'École internationale d'été sur les terrorismes. Il s'agit d'une formation intensive de sept (7) jours consécutifs, du dimanche au samedi. La formation est caractérisée par une approche pluridisciplinaire (science politique, droit, économie, administration publique, criminologie, etc.) et orientée vers une étude concrète des pratiques contemporaines liées au terrorisme et à la lutte anti-terroriste.

Cette activité créditée s'adresse prioritairement aux étudiants gradués des 2^e et 3^e cycles. Des étudiants du premier cycle en fin de parcours pourront être admis sur autorisation. Ils devront avoir obtenu au minimum 60 crédits.

OBJECTIF GÉNÉRAL DE L'ÉCOLE D'ÉTÉ

L'école d'été se concentre cette année sur le croisement entre motivations idéologiques et dimensions économiques, tant du terrorisme que de la lutte contre le terrorisme. Une attention toute particulière sera accordée au cas du Canada et aux effets que les évolutions observées dans d'autres pays ont sur le Canada. En effet, on observe une transformation continue des groupes terroristes, de leurs pratiques et de leurs méthodes de recrutement ou de financement. Les groupes terroristes sont marqués par une grande diversité, qui touche à la fois aux conditions de leur apparition, à leur structuration qu'à leur évolution. Parallèlement, on constate une jonction de plus en plus étroite entre terrorisme et autre forme de violences, criminelles entre autres. Le mélange des genres est patent. Dans ces conditions, les États se doivent d'adapter leurs stratégies de lutte contre les terrorismes.

L'école d'été proposera des analyses croisées permettant de mieux appréhender ce que sont les terrorismes. Elle s'arrêtera en particulier sur le phénomène de plus en plus important des combattants étrangers, qui de l'Afghanistan, à la Syrie et à la Somalie, acquièrent une expérience qu'ils pourraient réutiliser dans d'autres contextes et à d'autres fins. Elle s'intéressera également aux différents acteurs, publics et privés, investis dans les multiples facettes de la lutte anti-terroriste, à leurs pratiques et aux inquiétudes que ces dernières peuvent susciter. L'approche pluridisciplinaire choisie permettra d'offrir une vue d'ensemble sur des questions qui touchent à l'actualité du Canada dans différents domaines de la sécurité et de la défense, ainsi que les débats que suscitent ces sujets dans nos sociétés.

En somme, cette école d'été a pour objectif de permettre aux participants (1) de mieux comprendre les menaces changeantes que le terrorisme fait peser sur nos États et nos sociétés (2) d'appréhender, à travers des cas concrets, ces différents types de menaces, et (3) d'analyser les outils divers et les stratégies de lutte déployées aussi bien au niveau national qu'international pour contrer les terrorismes.

METHODES D'ENSEIGNEMENT

L'école d'été sera composée de conférences magistrales qui seront données par les conférenciers invités : des universitaires et des praticiens de renommée nationale et internationale. Elles seront systématiquement suivies d'une période d'échanges et de débats avec les participants. Un après-midi est prévu pour la formation pratique (visite d'institutions) ; et une autre demi-journée sera consacrée à un jeu de rôles.

LECTURES

Un recueil de textes sera remis aux étudiants le premier jour de l'activité (matériel pédagogique). Ce recueil comportera le programme des lectures obligatoires.

SYSTEME D'ÉVALUATION

Présence et participation en classe (25%)

Cela inclut la participation aux discussions et débats, ainsi que la **présence active** à toutes les activités (conférences, visites d'institution et jeu de rôle).

Résumé critique (25 %)

Ce travail de 5 pages (notes et bibliographie exclues) consistera en un résumé critique d'un article scientifique. Une liste d'articles vous sera distribuée au début de l'École d'été. Ce résumé est à remettre au plus tard le lundi 19 mai 2014 à 15h30. Il proposera une synthèse dynamique de l'article, ainsi qu'une lecture critique. Cette critique sera basée sur des sources extérieures (autres articles scientifiques, ouvrages issus ou non du recueil de textes). Des consignes vous seront distribuées au début de l'École d'été.

Travail d'analyse (50%)

Le travail, long de 20 pages maximum, notes et bibliographies exclues, devra être remis au plus tard le jeudi 19 mai 2014, à 15h30. Le travail consistera en une analyse d'un corpus comportant quatre (4) articles de presse chacun, portant sur une thématique en lien avec la matière du cours. Il vous sera demandé de commenter ces articles de presse de manière analytique et distanciée. Une liste d'articles pouvant faire l'objet de ce travail vous sera distribuée au début de l'École d'été, accompagnée de consignes détaillées. Quatre corpus seront proposés aux étudiants. Chacun de ces corpus comprendra des articles en français et en anglais.

1. *Un corpus sur les problématiques de radicalisation*
2. *Un corpus sur les combattants étrangers*
3. *Un corpus sur les tensions entre l'anti-terrorisme et la privatisation de la sécurité*
4. *Un corpus sur les enjeux libertés / droits de la personne vs. logiques/pratiques de l'anti-terrorisme*

Les dates de remise des travaux sont des *dates de rigueur*. Seules des excuses motivées (certificat médical) seront acceptées. 5% de la note finale sera soustrait pour chaque jour de retard.

Échelle de notation

NOTE	%
A+	90-100
A	85-89
A-	81-85
B+	76-80
B	71-75
B-	66-70
C+	61-65
C	56-60

INFRACTIONS D'ORDRE ACADEMIQUE

Il est expressément interdit d'obtenir une aide non autorisée d'un autre étudiant ou d'un tiers, d'utiliser ou de consulter la copie d'un autre étudiant ou d'emprunter, en tout ou en partie, l'œuvre d'autrui ou des passages tirés de celle-ci sans les identifier comme citations ou en indiquer la source.

Règles disciplinaires

Tout étudiant qui commet une infraction au *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval* dans le cadre du présent cours, notamment en matière de plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement. Il est très important pour tout étudiant de prendre connaissance des articles 28 à 32 du Règlement disciplinaire. Celui-ci peut être consulté à l'adresse suivante : http://www.ulaval.ca/sg/reg/Reglements/Reglement_disciplinaire.pdf

Plagiat

Tout étudiant est tenu de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur. Constitue notamment du plagiat le fait de :

- i) copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sous format papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets et sans en mentionner la source ;
- ii) résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source ;
- iii) traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance ;
- iv) remettre un travail copié d'un autre étudiant (avec ou sans l'accord de cet autre étudiant) ;
- v) remettre un travail téléchargé d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

(Source : COMMISSION DE L'ÉTHIQUE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université : l'éthique à la rescousse* (rédaction : Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009).